

## COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE

## PROCES-VERBAL

## Conseil Municipal du Mercredi 11 janvier 2017

Présents : Céline Bonneau, Cédric Bricaud, Pascal Brunet, Françoise Butré, Michelin Guérin, Fabienne Manguy, Bernard Neige, Dany Nivelles, Astrid Sublen, Mathieu Texier, Christian Vezien

Excusé (avec pouvoir) : Monsieur Christophe Labrousse. avait donné pouvoir à Madame Françoise Butré, Madame Pascale Meunier avait donné pouvoir à Monsieur Pascal Brunet,

Excusés, absents : Monsieur Alexandre Ribot,

Le quorum étant atteint, Madame Françoise Butré, sur délégation du maire empêché par une autre réunion, commence la réunion à 20h00.

Madame Françoise Butré présente aux membres du Conseil les excuses de Monsieur Christophe Labrousse qui n'est pas en mesure d'être présent à cette réunion de conseil car occupé par une réunion au sein de la communauté de communes.

Madame Céline Bonneau est nommée secrétaire de séance.

Madame Françoise Butré propose l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- *Choix d'un tiers de télétransmission pour la dématérialisation des actes*
- *Fontaine de Mareuil : cession à titre gratuit par le Sertad*
- *Avis modification n° 2 PLU commune de Melle*

Ces ajouts sont acceptés par l'ensemble des membres du Conseil.

*1- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 23 novembre 2016*

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2016.

*2- Restes à réaliser 2016*

Madame Butré informe les membres du Conseil que des restes à réaliser sont à prévoir pour 2016 :

**Dépenses :**

Imputation	Nature de la dépense	N° et date du bon de commande ou du marché	Montant
Opération 0012 – Immeuble Jolliet-Faure Article 2313	Aménagements divers (fourniture et pose portails, volets...)	Devis du 03/11/2016	9 228,94 €
Opération 0023 – Voirie Article 2152	Achat de panneaux	Devis du 24/11/2016	165,00 €
Article 21578	Programme illuminations Noël sur plusieurs années		8 500,00 €
Opération 0023 – Mairie Article 21311	Travaux d'électricité	Devis du 15/11/2016	1 772,10 €

Opération 0026 – Ecole Article 21312	Store d'occultation dans classe	Décision prise par le conseil municipal en décembre 2015. Devis du 19/01/2016	1 428,00 €
---	---------------------------------	--	------------

Voir suite du tableau page suivante

Imputation	Nature de la dépense	N° et date du bon de commande ou du marché	Montant
Opération 0083 – Aménagement avenue Pineau Article 2031	Suite des travaux d'aménagement	Marché signé le 23/07/2015	2 300,00 €
Article 2315			26 590,92 €
<b>TOTAL</b>			<b>49 984,96 €</b>

**Recettes :**

NEANT	
-------	--

*3- Compactage des prêts du Crédit Agricole*

Madame Butré informe que nous avons 2 prêts au Crédit Agricole qui peuvent être « renégociés » :  
1 emprunt de 200 000 € de 2009 avec un taux fixe de 4,13 % et une échéance trimestrielle de 4 488,41 €, fin prévue au 15 juillet 2024, nombre de mois restants : 89

1 emprunt de 150 000 € de 2011 avec un taux fixe de 4,35 % et une échéance trimestrielle de 3 416,80 € fin prévue au 5 octobre 2026, nombre de mois restants: 116

Montant total de l'échéance trimestrielle : 7 905,21 €

Le Crédit Agricole vu le nombre de mois restants à rembourser qui sont différents pour chaque prêt propose une option de remboursement sur 96 mois et une autre sur 108 mois (durée pondérée restante : 102) avec un taux de 2,39 %

- Sur 96 mois, l'échéance trimestrielle s'élève à 7 772,76 €
- Sur 108 mois, l'échéance trimestrielle s'élève à 6 989,12 €

Après avoir étudié les propositions, les membres du Conseil approuvent :

- le compactage des prêts pour une durée de 96 mois
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à ce compactage d'emprunts

*4- Indemnité du trésorier*

Madame Butré indique que le trésorier nous a fait parvenir sa demande d'indemnité pour 2016 ; le montant de la demande s'élève à 515,89 €.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil votent une indemnité de 200 € (brut) car le service rendu n'est pas en complète conformité avec les attentes de la municipalité.

*5- Nom de la nouvelle intercommunalité :*

Depuis le 1er janvier 2017, suite à la fusion des communautés de communes, le nouvel établissement public de coopération intercommunale, la communauté de communes du canton de Celles-sur-Belle, du Mellois, Coeur du Poitou, et Val de Boutonne a été créée. Il est proposé que l'ensemble des conseils municipaux donne un avis sur la proposition du nom définitif de cette

collectivité.

Considérant l'obligation de mettre en place la fusion, différentes commissions thématiques se sont organisées courant 2016.

Ainsi, au regard de la charte mise en place en janvier 2016, la commission communication commune aux quatre EPCI a été mandatée afin de proposer un nom pour la future communauté.

Au regard des travaux menés par cette dernière, des propositions ont été transmises au comité exécutif composé des quatre présidents et de vice-présidents, et ce après avoir effectué une consultation citoyenne dans les bulletins d'information. Après examen des propositions de la commission, le comité exécutif propose au conseil municipal de choisir un nom parmi les noms suivants :

- . communauté de communes **Poitou Mellois**,
- . communauté de communes **Mellois en Poitou**,
- . communauté de communes **Sud Deux-Sèvres**.

Madame Butré demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces propositions. Après en avoir délibéré, les différentes propositions sont soumises aux votes :

Communauté de communes Poitou Mellois : 5 pour

Communauté de communes Mellois en Poitou : 1 pour

Communauté de commune Sud Deux-Sèvres : 7 pour

Le conseil municipal invite le conseil communautaire issu de la fusion à retenir le nom : Communauté de communes Sud Deux-Sèvres pour la nouvelle communauté de communes et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

#### *6- Convention formation et assistance du personnel service informatique du Centre de Gestion : avenant n° 1*

Madame Butré informe que le Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose l'avenant n° 1 concernant les nouveaux tarifs adoptés par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2016. Cet avenant concerne la formation et l'assistance du personnel du service informatique du Centre de Gestion.

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil autorisent le Maire à signer la convention.

#### *7- Choix d'un tiers de télétransmission*

Afin de pouvoir transmettre les délibérations et le budget à la Préfecture par voie dématérialisée, la commune doit choisir un tiers de télétransmission comme Adullact, Fast...

Proposition de Adullact projet : Maintenance et hébergement à S<sup>2</sup>low Actes, support téléphonique d'une hotline pour une durée de 12 mois : 90 € TTC

Après avoir étudié les propositions, les membres du Conseil approuvent :

- le choix d'Adullact comme tiers de télétransmission
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires

#### *8- Fontaine de Mareuil : cession à titre gratuit par le Sertad*

Nous avons reçu un courrier du Sertad qui nous informe que la fontaine de Mareuil n'est plus en

état de fonctionnement depuis de nombreuses années. N'en ayant plus l'utilité, le Sertad propose de nous la céder à titre gratuit.

Une discussion s'engage pour préciser que le site a été mis à disposition en bon état mais que, maintenant, le lieu n'est plus sécurisé.

Les membres du Conseil sont d'accord sur le principe que la fontaine de Mareuil nous soit rendue, mais ils demandent que la sécurisation du site soit réalisée au préalable pour que cela n'engendre pas de frais pour la commune.

#### *9- Avis modification n° 2 PLU commune de Melle*

Madame Butré indique aux membres du Conseil que nous avons reçu pour avis la modification n°2 concernant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Melle. Cette modification a pour objet d'autoriser la construction d'une caserne de gendarmerie, sur le site de l'ancienne gare ferroviaire de Melle, le long de la vallée de la Béronne.

Après avoir pris connaissance du dossier, les membres du conseil approuvent cette modification.

#### *10- Point financier :*

L'ensemble des dépenses de fonctionnement pour 2016 s'élève à un peu plus de 786 000 € et les recettes de fonctionnement à un peu plus de 1 167 880 €. En ce qui concerne l'investissement, les dépenses s'élèvent à 832 000 € et à 515 000 € de recettes d'investissement.

Ce qui montre sur le budget cumulé fonctionnement et investissement un excédent de 60 000 €. Les dernières écritures sont faites depuis peu ; les chiffres définitifs seront communiqués prochainement.

Monsieur Pascal Brunet souligne qu'un emprunt de 100 000 € a été réalisé en fin d'année, ce qui permet l'excédent du budget. Le solde des subventions, en particulier pour les logements, va pouvoir être demandé. Elles arriveront donc sur l'exercice 2017.

#### *11- Point des différentes commissions*

##### *Commission bâtiments*

Monsieur Cédric Bricaud indique que des travaux ont été réalisés en décembre dans le bureau de la secrétaire de la mairie et d'autres sont en cours dans le local poterie du Foyer Rural.

Il reste un appartement à louer dans les logements rue de la mairie : le plus petit qui a 1 chambre.

##### *Commission voirie*

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il n'y a rien de spécial depuis la dernière commission. Une autre aura lieu le 24 janvier pour les prévisions de travaux 2017.

L'entreprise JCB est venue faire un diagnostic du tractopelle. La somme de 15 000 € pour le remettre en état a été annoncée. Le représentant va venir rencontrer Pascal Brunet et Cédric Bricaud à ce sujet.

Le broyage est terminé ; le nettoyage des plantations est en cours.

Madame Françoise Butré indique qu'une commission a eu lieu la veille pour revoir les tarifs concernant les locations de salles. Le travail est en cours ; une autre réunion sera nécessaire pour finaliser les propositions qui seront ensuite proposées au Conseil.

Madame Françoise Butré demande ensuite à Madame Micheline Guérin de parler de la réunion du Conseil de Sages qui a eu lieu le samedi 7 janvier. Madame Micheline Guérin indique qu'il n'y a pas encore beaucoup d'idées sur ce qui pourra se faire, excepté sur une relation inter générationnelle avec le Conseil Municipal des Jeunes.

Madame Françoise Butré informe que le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni pour répondre

aux questions d'une journaliste sur le fonctionnement de cette entité.

Ils ont aussi rencontré Eric Bironneau car les jeunes souhaitent organiser une course de vélos ; il faut maintenant étudier ce projet pour voir s'il est réalisable.

#### *Commission environnement*

Une réunion de la commission environnement aura lieu le 25 janvier.

Trame verte et bleue : les élèves du Lycée Agricole ont fait le nettoyage autour de l'étang ; il faut prévoir un panneau explicatif (demander devis) ; les bancs sont prêts et seront posés au printemps. Monsieur Bernard Neige annonce qu'il aurait été mieux de faire passer le chemin au-dessus de l'étang et non en-dessous.

Monsieur Pascal Brunet dit qu'il est tout-à-fait possible de faire une variante et de proposer aussi cette solution.

Les membres du conseil indiquent qu'il faudra maintenant que ce chemin reste propre.

Madame Fabienne Manguy précise que le chemin de la découverte par exemple est propre, qu'il faudrait connaître les solutions utilisées.

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il a fait faire un devis en ce qui concerne les allées du cimetière ; la proposition s'élève à environ 52 000 € pour un peu plus de 1 km.

Les membres du conseil trouvent ce devis très cher et demandent que d'autres solutions soient examinées.

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il faut revoir rapidement les sentiers pédestres de la commune pour voir les problèmes éventuels.

#### *17- Questions diverses*

Madame Françoise Butré demande ensuite comment les gens ont été accueillis lors de la distribution des colis aux aînés ?

Dans l'ensemble, les conseillers ont été bien reçus. Madame Françoise Butré souligne que les gens attendent ce colis même s'ils ne s'excusent pas pour le repas. Lors d'une réunion de commission, il faudra aborder ce sujet pour voir ce que l'on souhaite faire.

Madame Françoise Butré donne ensuite lecture d'un courrier de Autisme en Deux-Sèvres qui souhaite participer à l'opération nationale de sensibilisation « La France en Bleu ». L'association demande l'illumination d'un bâtiment en bleu dans la nuit du 2 avril 2017 pour soutenir cette cause.

Le conseil donne son accord pour cette illumination.

Madame Françoise Butré indique ensuite que 2 dates de réunions ont été fixées :

- le 8 février à 20h sur le sujet du projet territorial et
- le 15 février à 20h un conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21h35.

La Présidente de séance

La Secrétaire de séance

Françoise BUTRE

Céline BONNEAU